

Dossier de consultation

Installation d'un réseau Wi-Fi public

Pour la qualité de
l'administration
calédonienne



DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :
Le mercredi 11 novembre 2026 à 16h locales

RÉFÉRENCE DE LA CONSULTATION :
26_IFAP02

Table des matières

Table des matières	2
I. Contexte	3
II. Objet de la consultation.....	3
A. Présentation des sites et périmètre des prestations	3
a. Tranche ferme – Faubourg Blanchot	3
b. Tranche optionnelle – Koné	4
B. Description des prestations attendues	4
III. Exigences techniques minimales	4
A. Architecture générale	4
B. Couverture Wi-Fi.....	5
C. Normes Wi-Fi	5
D. Réseaux et segmentation.....	5
IV. Conformité réglementaire et sécurité.....	6
A. Conformité légale	6
B. Portail captif	6
C. Journalisation.....	6
D. Sécurité informatique.....	6
V. Supervision et administration	7
VI. Performances attendues.....	7
A. Contraintes d’installation.....	7
B. Documentation et formation	8
C. Maintenance et support	8
D. Livrables attendus	8
E. Recette.....	8
VII. Forme des soumissions et de la passation du contrat	9
VIII. Contenu attendu des offres	9
IX. Conditions formelles de remise de l’offre	10
A. Modalités diverses.....	10
B. Critères de sélection	10
C. Visite de site.....	11
X. Dispositions complémentaires et clause de réserve	11

I. Contexte

L'Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP) est un établissement public de la Nouvelle-Calédonie. Sa mission est de former les agents publics des administrations néo-calédoniennes.

L'IFAP dispose actuellement de deux sites concernés par la présente consultation :

- le site principal du Faubourg Blanchot, situé 27 rue du Capitaine Perraud, 98800 Nouméa ;
- le site secondaire de Koné, situé 1189 avenue Jimmy Welepane.

II. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'identification d'un prestataire pour la fourniture, l'installation, la configuration, la sécurisation, la mise en service et la maintenance d'un réseau Wi-Fi public conforme à la législation française applicable aux réseaux ouverts au public.

La consultation est décomposée en deux tranches distinctes :

Tranche	Site	Objet
Tranche ferme	Faubourg Blanchot	Fourniture, installation, configuration, sécurisation, mise en service et maintenance du réseau Wi-Fi public.
Tranche optionnelle	Koné	Proposition complémentaire pour le site secondaire, à laquelle l'IFAP se réserve de ne pas donner suite.

Tranche n° 1 – Site du Faubourg Blanchot

Ce lot porte sur le site principal de l'IFAP situé au 27 rue du Capitaine Perraud, 98800 Nouméa. Les candidats devront obligatoirement présenter une offre pour ce lot.

Tranche n°2 – Site de Koné

Ce lot porte sur le site secondaire de l'IFAP situé au 1189 avenue Jimmy Welepane à Koné.

Les candidats devront distinguer clairement, dans leur mémoire technique et leur offre financière, les prestations proposées pour chaque tranche.

A. Présentation des sites et périmètre des prestations

a. Tranche ferme – Faubourg Blanchot

Le site du Faubourg Blanchot est composé d'un bâtiment principal, de bâtiments annexes et d'espaces extérieurs à couvrir. Le plan de situation du site est référencé en annexe 1.

- **Bâtiment principal** : sur deux étages en dur. Il est principalement constitué de 3 salles de formation, plusieurs salles de réunion, la majorité des bureaux administratifs, d'espaces d'accueil et de circulation.
- **Bâtiments annexes** : 10 salles de formation en ossature légère, de plain-pied, espaces de circulation et zones techniques.

- **Espaces extérieurs** : cours, zones de détente et de restauration, abords immédiats des bâtiments et zones de rassemblement.

b. Tranche optionnelle – Koné

Le site de Koné fera l'objet d'une proposition à laquelle l'IFAP se réserve de ne pas donner suite, ou d'en décaler la réalisation sur 2027. Le plan de référence est fourni en annexe. L'établissement est principalement constitué de :

- cinq salles de formation ;
- deux bureaux et un accueil ;
- un patio ;
- un logement ;
- une cafétéria ;
- une zone d'hébergement comprenant six chambres.

B. Description des prestations attendues

Pour chacun des sites retenus, le titulaire devra assurer :

- l'étude technique préalable ;
- le dimensionnement ;
- la fourniture des équipements ;
- l'installation physique des matériels ;
- le câblage complémentaire si nécessaire ;
- la configuration complète de la solution proposée ;
- la sécurisation du réseau ;
- les tests de couverture et de performance ;
- la recette technique ;
- la mise à disposition de la documentation ;
- la formation des administrateurs ;
- la maintenance et le support.

III. Exigences techniques minimales

A. Architecture générale

La solution devra reposer sur une architecture professionnelle centralisée permettant au minimum :

- l'administration centralisée des points d'accès ;
- la supervision en temps réel ;
- la gestion des utilisateurs ;
- la gestion des journaux de connexion ;
- la segmentation des réseaux ;
- les mises à jour centralisées.

La solution proposée pourra être hébergée :

- sur site ;
- chez le sous-traitant ;
- dans le cloud ;
- ou sous forme hybride.

Le candidat précisera les contraintes techniques associées.

B. Couverture Wi-Fi

Le réseau devra garantir une couverture complète des zones suivantes :

- salles de formation ;
- bureaux ;
- salles de réunion ;
- espaces communs ;
- espaces extérieurs ;
- zone d'hébergement pour Koné.

Le niveau minimal de couverture devra permettre :

- un accès stable ;
- des usages simultanés ;
- des usages pédagogiques et bureautiques ;
- la visioconférence ;
- la consultation de contenus multimédias.

Le candidat devra fournir :

- une étude prévisionnelle de couverture ;
- un plan d'implantation des bornes ;
- une estimation du nombre d'utilisateurs simultanés supportés.

C. Normes Wi-Fi

Les équipements proposés devront être compatibles au minimum avec :

- Wi-Fi 6 (802.11ax) ;
- double bande 2,4 GHz et 5 GHz ;
- WPA2 Enterprise ;
- WPA3 lorsque disponible.

Les points d'accès devront supporter :

- le roaming ;
- la gestion automatique des canaux ;
- l'équilibrage de charge ;
- la limitation de bande passante par utilisateur ;
- la détection d'interférences.

D. Réseaux et segmentation

La solution devra permettre la mise en place de plusieurs réseaux distincts :

- réseau public visiteurs ;
- réseau pédagogique ;
- réseau administratif ;
- réseau technique si nécessaire.

Les réseaux devront être isolés via VLAN ou mécanisme équivalent.

Le candidat précisera :

- le plan d'adressage ;
- les besoins réseau ;
- les prérequis de sécurité.

IV. Conformité réglementaire et sécurité

Le réseau devra être conforme à la réglementation française applicable aux réseaux ouverts au public, notamment en matière de journalisation, d'identification des utilisateurs lorsque cela est requis, de protection des données personnelles et de conformité RGPD. Il devra au minimum répondre aux spécifications ci-dessous.

A. Conformité légale

Le réseau devra être conforme à la réglementation française applicable aux réseaux ouverts au public.

Le titulaire devra notamment prévoir :

- la conservation des journaux de connexion conformément à la législation en vigueur ;
- l'identification des utilisateurs lorsque cela est requis ;
- la protection des données personnelles ;
- la conformité RGPD ;
- les mécanismes de sécurisation des accès ;
- la possibilité de répondre aux réquisitions judiciaires.

Le candidat précisera les mécanismes mis en œuvre pour satisfaire aux obligations légales.

B. Portail captif

Le réseau Wi-Fi public devra intégrer un portail captif permettant :

- l'affichage des conditions générales d'utilisation ;
- l'acceptation des conditions par les utilisateurs ;
- l'authentification des utilisateurs si nécessaire ;
- la gestion des durées de connexion ;
- la limitation des usages abusifs.

Le portail devra être personnalisable aux couleurs de l'établissement.

C. Journalisation

La solution devra assurer la journalisation des connexions :

- date et heure de connexion ;
- adresse IP attribuée ;
- identifiant utilisateur si applicable ;
- adresse MAC des équipements ;
- durée de connexion.

Les journaux devront être sécurisés et exportables.

D. Sécurité informatique

Le candidat devra prévoir :

- le cloisonnement des réseaux ;

- la protection contre les accès non autorisés ;
- les mises à jour de sécurité ;
- la protection contre les points d'accès illicites ;
- la gestion des certificats si nécessaire ;
- la sécurisation des interfaces d'administration.

V. Supervision et administration

La solution devra inclure :

- une interface d'administration centralisée ;
- une supervision en temps réel ;
- des alertes ;
- des statistiques d'usage ;
- des rapports d'activité ;
- l'export des données.

Les administrateurs devront pouvoir :

- créer des profils utilisateurs ;
- désactiver des accès ;
- surveiller les performances ;
- consulter les journaux.

VI. Performances attendues

La solution devra supporter un nombre important d'utilisateurs simultanés.

Le candidat précisera :

- le nombre maximal d'utilisateurs simultanés recommandé ;
- les performances garanties ;
- les hypothèses de charge retenues.

Le réseau devra permettre :

- la navigation Internet ;
- la visioconférence ;
- l'utilisation d'outils collaboratifs ;
- l'accès à des plateformes pédagogiques.

A. Contraintes d'installation

Le candidat devra prendre en compte :

- les contraintes architecturales ;
- les contraintes électriques ;
- les contraintes de sécurité ;
- la discrétion des installations ;
- la continuité de service pendant les travaux.

Les équipements extérieurs devront être adaptés aux conditions climatiques locales.

B. Documentation et formation

Le titulaire devra fournir les schémas d'architecture, plans d'implantation, configurations, procédures d'exploitation, procédures de sauvegarde et restauration, références des matériels installés, ainsi qu'une formation des administrateurs.

C. Maintenance et support

Le candidat précisera :

- les modalités de maintenance ;
- les délais d'intervention ;
- les horaires de support ;
- les modalités de remplacement des matériels ;
- les mises à jour logicielles incluses.

Le candidat indiquera :

- la durée de garantie ;
- les niveaux de service proposés ;
- les modalités d'assistance.

D. Livrables attendus

Pour chaque lot retenu, le titulaire devra fournir au minimum :

- l'étude de couverture radio ;
- le dossier d'architecture ;
- la documentation technique ;
- la documentation d'exploitation ;
- les procès-verbaux de recette ;
- l'inventaire des matériels ;
- les sauvegardes des configurations.

E. Recette

Une recette technique sera réalisée avant mise en production pour chaque lot retenu.

La recette portera notamment sur :

- la couverture Wi-Fi ;
- les performances ;
- la sécurité ;
- la conformité des accès ;
- le fonctionnement du portail captif ;
- la journalisation ;
- la supervision.

Les éventuelles anomalies devront être corrigées avant validation définitive.

VII. Forme des soumissions et de la passation du contrat

Les prestations ne sont pas réparties par lots. La consultation comporte néanmoins 2 tranches distinctes.

Un candidat peut soumissionner seul, ou avec différents intervenants sous forme de groupement sur le ou les lots de son choix. Dans le cas où il répond en groupement, le candidat identifiera un interlocuteur unique, désigné mandataire. Il devra également décrire sa proposition de coordination/pilotage du dispositif et des intervenants.

Chaque candidat peut également se présenter avec un ou plusieurs sous-traitants. La sous-traitance est définie comme l'opération par laquelle le titulaire d'un contrat confie, sous sa responsabilité, à une autre personne l'exécution d'une partie du contrat conclu avec L'IFAP. L'offre du candidat doit lister de manière exhaustive l'ensemble des sous-traitants auxquels il compte faire appel pour la réalisation de la mission.

L'analyse et l'attribution des lots sont effectuées de manière groupée, l'IFAP souhaitant un seul prestataire pour la réalisation des prestations sur Nouméa et Koné.

Il s'agit d'un contrat standard à prix forfaitaire.

Le démarrage des prestations se fait par un écrit ou un email et après notification du contrat à l'attributaire.

Les délais relatifs au contrat seront précisés à l'article 1 du projet de contrat.

VIII. Contenu attendu des offres

Les candidats devront fournir :

Chaque soumissionnaire doit remettre une offre constituée comme suit :

- un document de présentation succinct comportant la présentation de la structure candidate, références, moyens humains et techniques, qualifications, savoir-faire lié à des expériences particulières touchant à l'objet des prestations objet de la présente consultation ;
- une attestation sur l'honneur indiquant que le soumissionnaire n'est pas en faillite, et qu'il est en situation régulière vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales * ;
- une liste des références comparables ;
- une proposition technique comprenant :
 - une description détaillée de la solution ;
 - les caractéristiques techniques des matériels ;
 - les licences nécessaires ;
 - les modalités de maintenance ;
- le planning prévisionnel. Le candidat devra préciser, pour chaque tranche :
 - le délai d'étude ;
 - le délai d'approvisionnement ;
 - le délai d'installation ;
 - le délai de mise en service ;
 - les contraintes éventuelles ;
 - les mesures prévues pour limiter les interruptions d'activité.

- le coût détaillé de la solution avec pour chaque site distinctif :
 - les coûts matériels ;
 - les coûts logiciels ;
 - les coûts d'installation ;
 - les coûts de maintenance ;
 - les coûts récurrents éventuels.
- le nom du ou des intervenants et leur CV et références dans des projets similaires.

En cas de sous-traitance, les pièces utiles doivent être présentées pour chacun des sous-traitant.

** Si son offre est retenue, le soumissionnaire devra fournir dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la demande écrite de l'acheteur public :*

- RIDET ;
- un extrait K-bis attestant de la non faillite de l'entreprise datant de moins de 3 mois ;
- attestations fiscales pour l'année en cours ;
- attestations CAFAT / RUAMM pour le dernier trimestre exigible à la remise de l'offre ;
- RIB ou RIP.

Il devra fournir dans le même délai les mêmes pièces justificatives pour chacun de ses éventuels sous-traitants.

A défaut de fourniture des pièces conformes dans le délai prescrit, l'offre sera éliminée.

IX. Conditions formelles de remise de l'offre

A. Modalités diverses

La date limite de remise des offres est fixée au **mercredi 11 novembre à 16h00 locales**, délai de rigueur.

Les offres sont à adresser à l'IFAP via la plateforme des marchés publics de la Nouvelle-Calédonie ou au format numérique par mail à l'adresse suivante : commandes.publiques@ifap.nc
Par mesure d'égalité de traitement, toute offre remise après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

L'IFAP informera les soumissionnaires sur la suite donnée aux offres au plus tard le 27 novembre 2026.

B. Critères de sélection

Les critères de sélection porteront sur 4 critères détaillés comme suit :

Critère	Appréciation attendue	Pondération
Coût global		20%
Qualité technique de l'offre		48%
Qualité technique de la solution	Adéquation de la solution aux besoins de l'IFAP.	
Conformité réglementaire	Respect des obligations applicables aux réseaux ouverts au public.	
Performances	Capacité à supporter les usages attendus.	

Qualité de la couverture	Couverture effective des zones ciblées.	
Garanties de sécurité	Cloisonnement, protection des accès et sécurisation des interfaces.	
Gestion et support		26%
Facilité d'administration	Simplicité de gestion et de supervision.	
Support et maintenance	Qualité du support, délais d'intervention et garanties proposées.	
Références du candidat	Expériences comparables.	6%

C. Visite de site

L'IFAP reste à la disposition des soumissionnaires pour organiser une visite du site du Faubourg Blanchot afin de leur permettre d'apprécier les contraintes techniques, les infrastructures existantes et les besoins de couverture.

Une visite du site de Koné pourra également être organisée sur demande.

X. Dispositions complémentaires et clause de réserve

L'IFAP se réserve le droit :

- de ne pas donner suite à la présente consultation ;
- de déclarer la consultation sans suite ;
- de n'attribuer qu'une partie des prestations ;
- de donner une suite partielle à la consultation ;
- de négocier avec un ou plusieurs candidats.

Les candidats ne pourront prétendre à aucune indemnisation dans ces hypothèses. Le titulaire devra respecter l'ensemble des règles de sécurité applicables sur les sites.

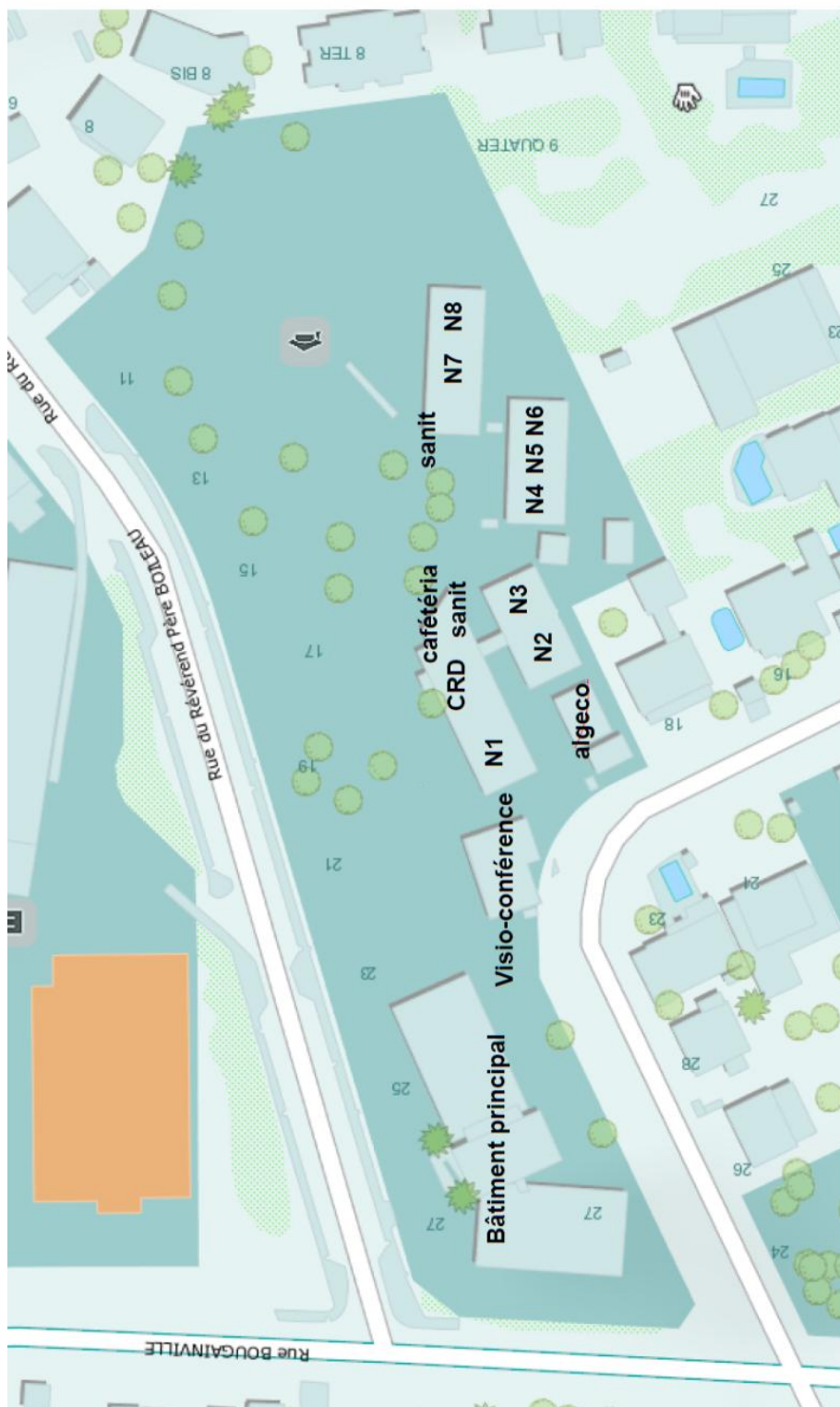
La consultation est rattachée au secrétariat général, domaine informatique, le chargé de projet étant monsieur Serge Audie, ingénieur système.

En cas de besoin, toute question est à adresser à commandes.publiques@ifap.nc

Annexes – Plans de référence

Les plans identifiés ci-dessous sont les plans de référence à joindre à la consultation. Les pages annexes sont organisées par site et par lot.

Annexe 1 – Lot n° 1 – Faubourg Blanchot – Plan de situation



0 10 20 30 40 50
échelle

plan de situation

Institut de Formation à l'Administration Publique
27, rue du Capitaine Perraud
BP 1318 - 98845 Nouméa CEDEX

[illegible]

Levé des bâtiments de Koné

**Institut de Formation à
l'Administration Publique
1189 avenue Jimmy Wélépane
Lot. Païamboué, Koné**

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

échelle

Siège
27, rue du Révérend Père Boileau
Faubourg Blanchot à Nouméa
Tél (687) 24 64 00

Adresse postale
BP 1318
98 845 NOUMEA CEDEX

Antenne de Koné - Païamboué
BP 655
98 860 KONE
Tél (687) 24 64 37